CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/06/03/2025-06-18

Lettre recommandée AR

ORANGE SA
111, quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**
Directrice Générale

Paris, le 18 juin 2025

Objet : Faille de sécurité liée au parc automobile - alerte, exigences et plan d'action pour la protection des personnels et la conformité RGPD

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de la gestion externalisée du parc automobile d'Orange, certains sous-traitants ont accès à des données personnelles de collaborateurs (identité, immatriculation, coordonnées professionnelles…). Or, il nous a été signalé qu'un prestataire aurait stocké ou transmis ces données dans des conditions non conformes au Règlement général de protection des données personnelles (RGPD), créant ainsi un risque réel de fuite de données sensibles.

La CFE-CGC Orange vous alerte sur une situation grave signalée depuis le 4 juin 2025, une nouvelle violation du RGPD a été constatée. Cette faille, impliquant un sous-traitant gestionnaire d'une partie du parc automobile, met en lumière une faille qui compromet la sécurité des personnels et celle de l'entreprise.

Opacité inquiétante et risques concrets

Ce qui distingue cet incident des précédents est l'absence persistante de transparence sur l'identité du prestataire concerné et la nature précise des données compromises. Les risques sont multiples : usurpation d'identité, fraudes, tentatives de phishing, amendes indues, procès-verbaux abusifs. L'impact pour Orange ? Une atteinte potentielle à son image, relayée sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Face à cette urgence, Il vous appartient désormais de mener une enquête approfondie et d'en restituer les conclusions aux représentants du personnel. Ce n'est plus un incident isolé. Il faut repenser notre politique de protection des données, renforcer notre capacité d'anticipation et éviter que ces failles ne dégénèrent en crises publiques.

Nos attentes prioritaires

1. **Transparence immédiate et communication détaillée**

   Nous demandons la transparence immédiate sur la nature, l'ampleur et les causes de la fuite ainsi que :

   - L'identité du sous-traitant impliqué ;
   - Une chronologie détaillée des faits (date de compromission, découverte, notification à la CNIL, information des personnels) ;
   - La preuve du respect des obligations réglementaires par Orange et son prestataire ;
   - Le périmètre exact des personnels concernés ;
   - La liste exhaustive, non nominative, des données compromises (noms, prénoms, numéros de permis, adresses électroniques professionnelles, plaques d'immatriculation, marques et types de véhicules) ;
   - La confirmation qu'aucune donnée sensible (bancaire, médicale ou domiciliaire) n'a été exposée.

2. **Accompagnement des personnels impactés**

   La Direction doit prévoir :

   - Un accompagnement sur mesure pour chaque collaborateur ;
   - La désignation d'un référent dédié ;
   - Une documentation claire sur les démarches à suivre ;
   - La prise en charge totale des démarches administratives et juridiques.

3. **Plan d'action correctif et contrôle renforcé**

   Il vous revient de présenter un plan d'action incluant :

   - Des audits indépendants ;
   - Un contrôle renforcé des sous-traitants ;
   - Une refonte des processus internes de gestion des données sensibles ;
   - La description des procédures internes de gestion des incidents.

La Direction doit préciser la répartition des responsabilités entre Orange et son sous-traitant et indiquer les suites juridiques envisagées.

4. **Transparence et gestion de crise**

   Nous demandons :

   - A être systématiquement informés de toute communication officielle concernant cet incident ;
   - L'engagement d'une communication transparente et cohérente ;
   - La description des procédures internes en matière de gestion des incidents.

5. **Suivi et dialogue social**

   L'ensemble de ces questions doit être inscrit à l'ordre du jour du prochain CSEC, avec :

   - Un suivi régulier jusqu'à la résolution complète ;
   - La désignation d'un interlocuteur dédié ;
   - La coordination de l'accompagnement des victimes.

La répétition des incidents et l'absence de réponses solides fragilisent la confiance des personnels et la crédibilité d'Orange. La conformité au RGPD doit redevenir une priorité stratégique.

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre, dans les plus brefs délais, tous les éléments nécessaires à une discussion constructive avec les représentants du personnel, dans un cadre formel et concerté.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

Patrice Seurin

Délégué Syndical Central

François Brachet

Secrétaire National Adjoint CIT Numérique

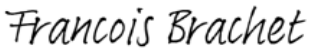

Copie : Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)